

PROCES-VERBAL

Compte-rendu du comité syndical du 12 octobre 2023

Le jeudi 12 octobre 2023, à 9h00, le comité syndical du syndicat mixte pour le développement et la promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère s'est réuni au CAD du Conseil départemental 1 espace Pégot à Saint-Gaudens, sous la présidence de Mme Maryse VEZAT-BARONIA.

Le conseil syndical était composé comme suit :

Délégués titulaires présents :

Pour le Conseil départemental : Maryse VEZAT-BARONIA, Roselyne ARTIGUES, Patrice RIVAL, Loïc GOJARD, Didier CUJIVES (en visio), Laurence DEGERS (en visio).

Pour la Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises :

Pour la commune de Saint-Bertrand-de-Comminges : Marie-Claire UCHAN

Pour la commune de Valcabrère : Jean VERDIER

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration : Christine COURADE a donné procuration à Maryse VEZAT-BARONIA, Martine CROQUETTE a donné pouvoir à Patrice RIVAL, Sandrine BAYLAC a donné procuration à Loïc GOJARD, Aude LUMEAU-PRECEPTIS a donné procuration à Roselyne ARTIGUES, Isabelle HARDY a donné procuration à Didier CUJIVES, Alain PUENTE a donné procuration à Marie-Claire UCHAN, Alain LARQUE a donné à Jean VERDIER.

Etaient absents et excusés :

Pour le Conseil départemental : Anne BOYER, Pascal BOUREAU, Victor DENOUVION, Jean-Marc DUMOULIN, Céline LAURENTIES-BARRERE.

Pour la Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises :

Pour la commune de Saint-Bertrand-de-Comminges :

Pour la commune de Valcabrère :

Assistaient à la séance sans voix délibérative :

En qualité de délégués suppléants du Conseil départemental :

En qualité de délégués suppléants pour la Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises :

En qualité de délégués suppléants pour la commune de Saint-Bertrand-de-Comminges :

En qualité de délégués suppléants pour la commune de Valcabrère :

Maryse VEZAT-BARONIA a ouvert et introduit la séance.

Elle souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du syndicat mixte.

Patrice RIVAL est désigné secrétaire de séance.

Elle procède à l'appel nominatif des délégués. Elle constate que le quorum est bien atteint.

Elle fait signer la fiche de présence ainsi que le feuillet de clôture de séance aux membres.

Elle rappelle les points inscrits à l'ordre du jour :

- ❖ **A - Approbation du procès-verbal du 9 mai 2023**
- ❖ **B - Points d'actualités**
 - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur les travaux prévus dans les 5 ans
 - Maîtrise d'Œuvre
 - Cheminement piétonnier
 - Plan de gestion local des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle
- ❖ **C - La comptabilité du Syndicat**
 - Décision modificative
 - Passage à la M57
- ❖ **D - Questions diverses**
 - Bilan de la saison du site présenté par Nathalie Piques des Olivétains

A – Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2023

Maryse VEZAT-BARONIA rappelle, au cours de la séance du 12 octobre 2023, plusieurs points majeurs de la dernière séance du 9 mai 2023 :

- ❖ **A - Approbation du procès-verbal du 14 février 2023**
- ❖ **B - Points d'actualités**
 - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur les travaux prévus dans les 5 ans
 - Maîtrise d'Œuvre
 - Cheminement piétonnier
 - Plan de gestion local des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle
- ❖ **C - La comptabilité du Syndicat**
 - Compte Administratif 2022 et Compte de gestion 2022
 - Affectation des résultats
- ❖ **D - Questions diverses**
 - Programme culturel du musée d'archéologie

Le procès-verbal de la séance du 9 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

B - Points d'actualités

- ❖ **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur les travaux prévus dans les 5 ans :**

Depuis la conclusion du marché, l'assistance à maîtrise d'ouvrage réalise sa mission, notamment :

- 1 - Rencontres, coordination des nombreux acteurs, consultation et compréhension,
- 2 - Analyses techniques pour :
 - définir le programme,

- évaluer l'enveloppe financière et le planning prévisionnel.

3 - Organisation des consultations des Maîtrises d'œuvre et Bureaux d'études techniques pour les études nécessaires au lancement des travaux (Tranche ferme et Tranches optionnelles).

4 - Suivi des études nécessaires puis consultation des entreprises nécessaires au lancement des travaux (tranche Ferme et tranches optionnelles).

L'objectif est de construire la programmation et la consultation de la Maitrise d'œuvre.

Jacques Noyez a rencontré l'ensemble des acteurs concernés par l'opération. Sur cette base, une proposition d'orientation du programme a été travaillée en comité technique réuni le 24 mai 2023.

Conclusions du comité technique :

La composition du groupe de travail a permis des échanges constructifs pour le projet. Il est constaté que le travail en amont réalisé pour l'écriture du schéma directeur, permet à l'ensemble des acteurs de se retrouver autour d'une vision commune.

Il est souhaité que les aménagements mettent en valeur le patrimoine, respectent l'histoire du site dès l'antiquité. Cette volonté doit être significative dans l'écriture du programme.

Il est demandé une attention particulière sur l'entrée du site, l'aménagement du carrefour et du parking en ville basse. Cette partie des travaux nécessite encore du temps de réflexion, de concertation. Cela se traduira dans l'écriture du marché qui vous sera présenté.

Le 20 juin, le comité de pilotage s'est réuni.

Il a été approuvé :

- les conclusions du comité technique,
- le découpage du marché qui a pour objet de garder une vision globale du projet tout en maîtrisant les coûts de l'opération.

Actuellement : le programme et les pièces du marché sont en cours de relecture avant le lancement du marché.

Afin de respecter les décisions, le montage de ce marché est complexe car il nécessite un nombre important de tranches optionnelles. De plus, la liste des compétences demandées aux candidats est très dense car en plus des compétences en matière d'aménagement, il est attendu des compétences sur la mise en valeur d'un site protégé, chargé d'histoire.

Il est maintenant nécessaire de chercher des co-financements.

❖ Maîtrise d'Œuvre / réfection des sanitaires du cloître et création du local d'accueil de Saint Just :

Pour rappel, afin d'optimiser le calendrier des travaux sur les sites de St-Bertrand et Valcabrère, il a été validé de réaliser les travaux suivants en lançant deux marchés de maîtrise d'œuvre : la démolition et la reconstruction du local d'accueil de la Basilique St-Just à Valcabrère / l'accessibilité et reprise qualitative des sanitaires du cloître de la cathédrale.

Le programme de ces travaux a été construit avec l'aide du CAUE et après concertation des services concernés (DREAL, CRMH, SRA, ABF).

Sur la base de ce programme, une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre a été publiée le 26/01/2023. Le cabinet SA Architectes a été choisi et notifié le 28/03/2023.

Le 6 juin, un comité technique s'est réuni. Stéphanie Peix du cabinet SA Architectes a présenté son cabinet, un démarrage d'esquisse et un calendrier de l'opération.



Grâce à ces échanges et cette concertation, Stéphanie Peix a transmis les esquisses pour les 2 projets qui ont été présentés aux ABF, pour avis, le 25 juillet sur site. Etaient présents M. Verdier, M. Radovitch (ABF), Mme Matéo (chargé du secteur à l'UDAP), Mme Peix (SA Architectes), Camille Jaudin et Thierry Choron.

Sur les deux dossiers, M. Radovitch a formulé de nouvelles demandes sans prendre en compte leur impact financier ni le travail de ses prédécesseurs.

Suite à cette rencontre, l'ensemble des acteurs se sont concertés pour faire une proposition des suites à donner concernant les nouvelles demandes de Monsieur Radovitch.

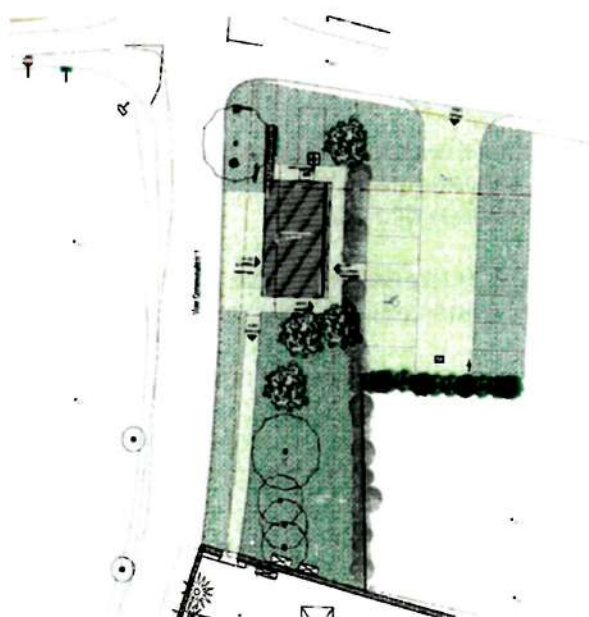
Pour les sanitaires du cloître, il est proposé de les rénover sans accès PMR et de prévoir un aménagement des toilettes de la Mairie pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cet aménagement sera porté par la commune afin de respecter le programme qui a été voté. Néanmoins, SA Architectes fera les plans des sanitaires de la mairie, dans le cadre du marché avec le SMO.

Pour le local d'accueil, il est proposé d'adapter la demande de M. Radovitch qui était de le placer de l'autre côté du parking actuel, contre le mur vestige et de supprimer le parking à l'entrée du cimetière pour en créer un autre sur un des champs avoisinants.

SA Architectes a travaillé sur une implantation légèrement différente, non pas contre le mur vestige mais dans son prolongement. Il est proposé de réaliser le nouveau parking sur le champ à l'Est, qui appartient à la commune.

Cette nouvelle proposition de changement entraîne un surcoût, notamment sur les lots d'assainissement (fosse septique) et de VRD (traitement du parking actuel, cheminement) qui est en cours d'évaluation.

Les travaux du nouveau parking seront portés par la commune de Valcabrère. SA Architectes réalise l'esquisse, la demande de permis pour l'ensemble de l'opération (local et parking compris), dans le cadre de son marché avec le SMO.



❖ **Cheminement piétonnier :**

Le 12 avril 2023, une réunion de chantier s'est tenue avec Eveha, l'entreprise Jean Lefèvre (prestataire VRD de la Direction des Routes du CD31), Philippe NOMDEDEU et Georges SOST de la Direction des Routes, Thierry CHORON, Jean VERDIER. Dans l'attente d'une décision sur la valorisation des fouilles, voici le cheminement proposé :



❖ **Aménagement du parcours de visite de la Cathédrale :**

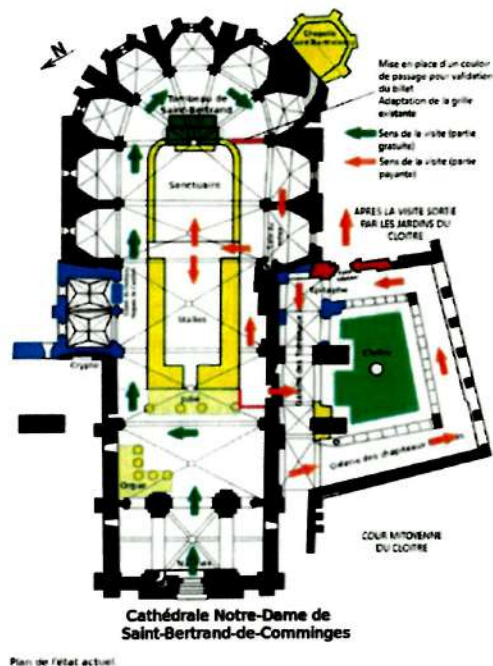
Depuis 2021, une proposition de changement du parcours de visite de la cathédrale et de déplacement du point de vente aux Olivétains, a été construite avec le Syndicat, les communes et les Olivétains.

La commune est le maître d'ouvrage de ce dossier. Aussi, Mme Uchan a transmis les demandes de subventions au Conseil départemental et à la Région sur la base de cette proposition accompagnée des devis d'entreprises actualisés fin 2022.

Cet été, le CRMH a émis la demande auprès de la commune que les travaux d'aménagement du parcours de visite soient pilotés par un architecte du patrimoine.

Pour aider la commune dans cette démarche, Haute-Garonne Ingénierie travaille sur un document de consultation.

HGI suivra avec la commune les réponses des candidats et proposera une analyse de ces candidatures.



❖ Plan de gestion local des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle

L'année 2023 est marquée par le 25e anniversaire de l'inscription du Bien sur la Liste du patrimoine mondial. L'Etat et l'Agence française des chemins de Compostelle ont proposé de célébrer ce 25e anniversaire et ont invité les acteurs impliqués dans sa conservation et sa mise en valeur à organiser des événements pour faire connaître et partager les richesses du patrimoine des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle et leur valeur universelle exceptionnelle.

Actions réalisées dans le cadre de l'animation du plan de gestion :

- Participation aux groupes de travail mis en place à l'occasion de la préparation des célébrations de ce 25e anniversaire et retour positif pour répondre à l'appel à participation,
- Elaboration d'un programme d'animations sur les journées du 19 mai 2023 et du 23 juin 2023 en collaboration et avec l'appui technique des Olivétains (Haute-Garonne tourisme) et le Musée archéologique de St Bertrand de Comminges,
- Mise en place d'une communication interne et s'adressant à un public extérieur pour la mise en valeur des événements : création de flyer, communication interne Noova, communication sur le site de Haute-Garonne tourisme, newsletter sur le site de l'AFCC et publication sur leur RS.

Bilan du Programme de ce 25ème anniversaire

19 mai 10h-12h : Randonnée animée sur les Chemins de St Jacques (par une historienne des Olivétains).

27 personnes ont participé à la randonnée. Florence ALLY (guide-conférencière/historienne des Olivétains) a accompagné la marche, de commentaires au sujet des Chemins de Compostelle. Cette activité est plus ludique qu'une visite guidée classique. Le nombre de participants était pour

que la balade soit vivante et conviviale. France Bleu Toulouse a accompagné le groupe sur cette randonnée pour faire la presse de l'événement.

14h-15h : Visite historique de la Cathédrale (*par les Olivétains*)

24 personnes ont participé à la visite de la cathédrale (le même groupe que celui de la randonnée).

15h-16h: Conférence historique et culturelle sur le pèlerinage / intervention d'Adeline Rucquoi (historienne, conférencière) accompagnée de l'AFCC.

24 personnes étaient au rendez-vous ce qui est un réel succès pour la conférence.

Une conférence vivante et très intéressante. Cette conférence nous a permis de nous replonger dans le temps, de connaître l'évolution de l'hospitalité à travers le monde, d'en apprendre un peu plus sur les caractéristiques des marcheurs/des pèlerins et de quelle manière ils cheminaient d'un endroit à un autre. Dans la même dynamique, de nombreuses interactions se sont tenues entre les participants et la conférencière en toute fin.

17h: Quartier libre dans l'univers du livre

Accueil des participants et découverte des ouvrages sur les Chemins dans la boutique des Olivétains.

23 juin 11h-12h : Visite guidée et animée par le Musée Archéologique départemental.

Une nouvelle visite a été proposée par le musée sur l'histoire de St Bertrand de Comminges afin de remonter aux origines de la ville et faire le lien avec le pèlerinage.

La Présidente explique qu'il est nécessaire de délibérer pour l'approbation du plan de gestion interrégional et de la charte de gestion du bien Chemins de Compostelle patrimoine mondial – soumis par l'AFCC

Suite à la réunion du comité technique du bien Chemins de Compostelle patrimoine mondial du 8 juin dernier, l'AFCC soumet à approbation, le projet de plan de gestion interrégional et de la charte de gestion à l'ensemble des collectivités et structure animatrice.

Le comité syndical décide :

- **D'approuver** ce plan de gestion interrégional et sa charte de gestion auquel s'adosse le cahier de gestion local de la composante approuvé par la délibération sus visée, qui sera transmis à l'Agence française des chemins de Compostelle avant le 20 novembre 2023 et d'être déposé auprès du Centre du patrimoine mondial de l'Unesco.
- **De participer** aux travaux d'animation et de mise en œuvre du plan de gestion interrégional à travers d'une part les travaux de l'agence française des Chemins de Compostelle, les séminaires, formations ou concertations et enquêtes qu'elle pourrait proposer et, d'autre part, en participant au comité interrégional de bien réuni annuellement et à ses groupes de travail thématiques (conservation / restauration, communication / Médiation, itinérance et développement touristique, coopérations).

C - Comptabilité du Syndicat

❖ Décision modificative n°1

Cette première Décision Modificative de l'année, portera sur un petit ajustement de crédits d'un chapitre vers un autre et n'impactera pas l'équilibre du budget initialement voté. Elle ne concerne que la section de fonctionnement.

Cette étape budgétaire consiste à inscrire 1 000 € au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » pour procéder au versement de la subvention à l'Agence Française des Chemins de Compostelle (AFCC) et la ré-imputation de l'abonnement au logiciel de gestion financière en SaaS. Ces crédits seront déduits du chapitre 011 « charges à caractère général ».

La Décision Modificative n°1 se présente donc ainsi :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	DM1	Chapitre	Recettes de fonctionnement	DM1
011	Charges à caractère général	-1 000,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	
	Connecteur Chorus (Berger Levraut)				
	Accès logiciel de gestion financière en SaaS				
	Contrats de prestations de services	-1 000,00			
012	Charges de personnel				
	Mise à disposition d'un agent				
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00			
	Adhésion ATD31				
	Subvention association Chapelle Saint-Jacques	400,00			
	Abonnement pour l'accès en SaaS du logiciel de gestion financière	600,00			
022	Dépenses imprévues				
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
Total des dépenses de fonctionnement		0,00	Total des recettes de fonctionnement		0,00

Soit un budget total 2023 après Décision Modificative de :

	BP 2023	DM1 2023	Total budget 2023
Fonctionnement	668 035,97	0,00	668 035,97
Investissement	650 773,88	0,00	650 773,88
	1 318 809,85	0,00	1 318 809,85

Le comité syndical décide d'adopter cette Décision Modificative n°1 telle que présentée précédemment.

Passage à la nomenclature M57

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local.

Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Vu le décret 2015-1899 du 30 décembre 2015,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018

relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 03 mai 2023 qui sera annexé à la délibération,

Considérant que :

- La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024.
- Que cette norme comptable s'appliquera au budget principal du Syndicat Mixte Ouvert de Saint-Bertrand/Valcabrère.

Le comité syndical décide :

-D'autoriser la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal du Syndicat Mixte Ouvert de Saint-Bertrand/Valcabrère à compter du 1er janvier 2024.

-De conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2024.

-D'autoriser Madame la Présidente à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

-D'autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D - POINTS DIVERS

❖ Bilan de la saison du site présenté par Natalie Piques des Olivétains.

✓ Fréquentation 2023

La fréquentation enregistrée du 1^{er} janvier au 30 septembre 2023 est en recul de 4,3% par rapport à 2022, avec 24 506 visiteurs sur cette période.

La période estivale (juillet-août-septembre) comptabilise 15 971 visiteurs enregistrés au comptoir des Olivétains et reste stable par rapport à 2022.

- La fréquentation d'abord timide la première semaine de juillet s'est nettement accentuée à partir du 9, avec **un pic de fréquentation sur la première quinzaine d'août**, allant au-delà des 500 visiteurs par jour.
- Le mois de septembre qui prolonge l'été est positif avec une croissance de 10 % par rapport à 2022, avec 3 509 visiteurs.

Comparatif 2023/2022 sur le passage des visiteurs aux Olivétains :

Juillet 

Août 

Septembre 

- Cathédrale JUILLET-AOUT : 9500 visiteurs (-8%)
- Basilique JUILLET-AOUT : 5833 visiteurs (-15%)
- Billet Unique JUILLET-AOUT : 3370 (-20 %)

✓ Visiteurs 2023

Profil des visiteurs :

Couples 40 %
Familles avec enfants 23 %
Groupes amis sans enfant 20%
Individuels 16 %

Origine des visiteurs : Occitanie, façade Atlantique, Ile de France
La fréquentation de la clientèle étrangère avec 1 700 visiteurs reste stable.
Espagne (64%), Grande-Bretagne, Pays-Bas.

Focus sur les visiteurs du site :

Qui sont-ils ?

- Couples
- Retraités (65-75 ans)
- Camping-caristes
- Sans programme préétablis
- Traversant les Pyrénées
- Séjour très longs, souhaitant s'arrêter plus longtemps si la destination les séduit.

Que recherchent-ils ?

- Sortir des sentiers battus
- Randos, vélos (route des cols)
- Patrimoine, marchés
- Une expérience humaine
- Des conseils personnalisés

Leur vision du territoire : *Les Pyrénées centrales sont perçues comme un territoire calme où l'on se sent à l'aise, en quiétude. Ils le qualifient de chaleureux.*

Demandes fréquentes et constantes :

- La demande patrimoniale inhérente au site.
- Circuits de randonnées familiales.
- Activités fraîcheur (lieux de baignade, loisirs actifs : canoë, spéléo, rando aqua...).

Demandes en croissance :

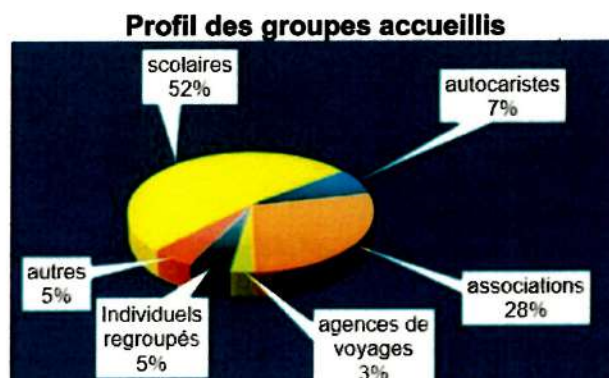
- Visites personnalisées, accompagnées par un guide.
- Itinéraires vélos à la journée ou plus sportifs (route des cols, VTT, parcours sur plusieurs jours). De plus en plus de profils 100% cyclotouristes en itinérance.
- Les modalités de vacances en itinérance se renforcent, avec un profil de camping-caristes de plus en plus diversifié (jeunes couples, retraités, familles).

✓ **Librairie/ boutique**

- Le panier moyen s'établit autour de 20 €.
- Poursuite de l'enrichissement de la boutique « Comptoir des Saveurs » avec de nouveaux artisans locaux.
- La librairie demeure un espace plébiscité par les visiteurs qu'ils soient de passage ou locaux.
- Le chiffre d'affaires (de janvier à septembre 2023) de la librairie/ boutique est en léger repli (52 653 €) et souligne la préoccupation des Français quant à leur pouvoir d'achat.

✓ **Groupes et visites guidées**

Sur l'ensemble de la période, 93 groupes accueillis représentent plus de 4 000 visiteurs (hausse de 17,7% avec 2 guides au lieu de 3).



Pour satisfaire la demande de visites individualisées une nouvelle offre a été mise en place cet été.

Journées du patrimoine

6 visites « flash » :

470 visiteurs accueillis sur le week-end
(+ 12% par rapport à 2022)

✓ **Evènements**

- **31 notes d'été** : deux dates d'animations (12 août et 26 août). Tout au long de la journée visites patrimoniales, marché d'artisans, spectacles (en partenariat avec la DAVV et le Musée Archéologique Départemental).
- **Exposition Speranza**, collectif Mardis-Gras, 2 live-paintings au cours de l'été (en partenariat avec la DAVV).
- **Visites à thème** proposées aux visiteurs lors des Journées Européennes du Patrimoine
- **Festival du Comminges** : 8 dates sur Saint-Bertrand et Valcabrère (14 sur l'ensemble du territoire).

✓ **Animation du réseau et mise en lumière des pépites du territoire**

FACEBOOK LIVE

- Mise à l'honneur des prestataires touristiques, du festival du Comminges, des producteurs locaux.

EDUCTOUR à Pyrénées Hô

- Animation et mise en réseau des acteurs du tourisme.

ACCUEILS PRESSE

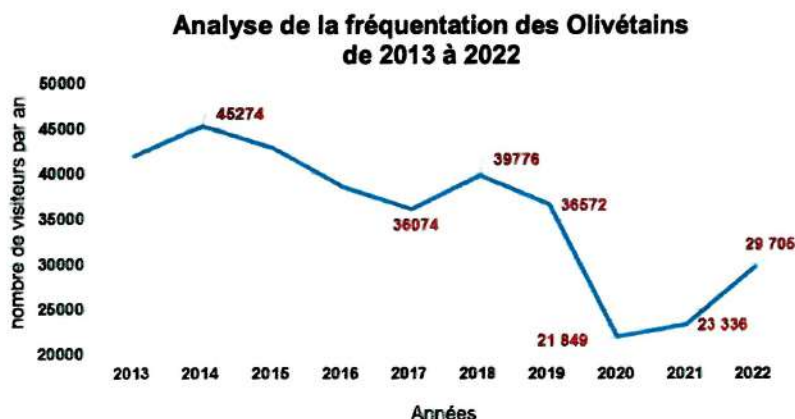
- Rando fraîcheur (France 3)
- Fouilles archéologiques (France 3 web)
- Le beau vélo de Ravel (RTBF)

✓ **Focus sur les visites spontanées**

Le constat : des demandes récurrentes de visites d'individuels regroupés accompagnées mais pas d'offre disponible sur le site.

Les perspectives : Les septembristes sont très demandeurs de ce type de découverte expérientielle, de façon plus régulière avec des heures de RDV, ce dispositif pourrait être pérennisé.

❖ **Retour sur les 10 dernières années**



Le tourisme patrimonial souffre d'un déficit de fréquentation et d'un grand déséquilibre entre Paris et les régions (sur les 17 sites Français dont la fréquentation dépasse le million de visiteurs, 14 se situent à Paris !). Saint Bertrand –Valcabrère n'échappe pas à ce constat. En 10 ans le site a perdu près de 20 000 visiteurs avec une chute proche de 40%.

Plusieurs éléments participent de ce constat avec notamment des problématiques d'accès pour les visiteurs « sans voiture » (bassin de clientèle toulousaine en particulier), besoin de remise à niveau des professionnels Hôtellerie Restauration et perte de pouvoir d'achat.

Vers une nouvelle organisation...

La faible fréquentation des mois d'hiver, la gestion RH et l'augmentation des charges (fluides notamment) concernant le bâtiment des Olivétains conduisent vers une réflexion concernant une gestion réadaptée des calendriers sur la période hivernale.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 10h40 en indiquant que la prochaine fois, le comité syndical de l'Abbaye de Bonnefont aura lieu avant celui de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère.

La Présidente

Mme Vezat-Baronia

Syndicat mixte St-Bertrand de Comminges et Valcabrère
N° SIRET : 253 102 305 00013